

PORTAIT DE GABRIEL COMPAYRÉ
PUBLIÉ DANS « LES HOMMES D'AUJOURD'HUI »,
N° 228, VERS 1883



Date	Vers 1883
Forme	Périodique de quatre pages avec une estampe en couverture
Référence	En cours de cotation
Mots-clés	Laïcité – Lois Ferry

WWW.TARN.FR



Archives départementales du Tarn

1 avenue de la Verrerie | CS 35678 | 81013 ALBI cedex 9
Courriel : archives.tarn@tarn.fr | Tél. : 05 63 36 21 00
<http://archives.tarn.fr>

5^e volume. — N° 228.

10 c.

Un an : 6 fr.

LES HOMMES D'AUJOURD'HUI

DESSINS DE DEMARE

BUREAUX : 48, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, PARIS

GABRIEL COMPAYRÉ



GABRIEL COMPAYRÉ

« Qui a l'école, tient la victoire », dit un proverbe allemand, sur lequel nous ne saurions trop réfléchir. Multiplier les écoles, c'est en effet multiplier le nombre des hommes honnêtes et des bons citoyens, sérieusement instruits de leurs devoirs comme de leurs droits; c'est par conséquent augmenter les forces actives du pays et assurer son avenir dans les plus favorables conditions. M. Compayré figure au premier rang parmi les hommes qui consacrent actuellement en France leur intelligence et leur dévouement à la grande cause de l'instruction.

M. Compayré est né à Albi, le 2 janvier 1843. Son père, employé à la préfecture du Tarn, esprit solide et caractère droit, auteur d'un excellent livre intitulé « *Études historiques sur l'Albigeois* », lui donna cette première éducation qui laisse au cœur de l'homme une empreinte ineffaçable.

Placé ensuite au collège de Castres, puis au lycée de Toulouse, enfin au lycée Louis-le-Grand, à Paris (1853-1862), il remporta des succès dont les hommes de sa génération ont gardé le souvenir. Son intelligence fine et déliée, son imagination empreinte du charme pénétrant du Midi, son érudition étendue, son infatigable ardeur au travail le désignaient comme devant rendre à notre société de signalés services.

À la suite d'un brillant examen, M. Compayré entra à l'École Normale supérieure, en 1862. Ses goûts le dirigeaient vers les études philosophiques. Il avait déjà toutefois une tendance marquée vers l'étude des questions morales. Son esprit net et pratique se trouvait mal à l'aise dans le domaine de la métaphysique, où l'on perd pied si aisément. Il se prononçait pour la méthode expérimentale, celle qui consiste à observer l'homme, tel qu'il se comporte dans la famille et dans la société, à analyser ses sentiments et ses actes, et à déduire de ces observations et de ces analyses les règles qui doivent présider à notre conduite et à notre développement intellectuel et moral.

Il fut nommé, au sortir de l'École Normale supérieure, professeur de philosophie au lycée de Pau (1865). Il fit dans cette ville une série de conférences, qui le signalèrent à l'attention publique, notamment sur le *Spiritisme*, sur le *Sentiment de la nature dans Jean-Jacques Rousseau*. Cette dernière conférence lui attira les foudres du fougueux ultramontain Louis Veuillot. C'était le prélude de la campagne acharnée qui devait être dirigée, quinze ans plus tard, contre son *Manuel d'Instruction civique et morale*. La campagne, on le voit, date de loin : mais M. Compayré ne se sentit nullement touché, et bravement continua à marcher de l'avant.

Reçu agrégé de philosophie (1866), il fut envoyé, en 1868, au lycée de Poitiers. Dans cette ville, une des citadelles de la réaction cléricale, M. Compayré fit partie du Cercle poitevin de la Ligue d'enseignement, et professa comme membre de cette ligue un cours populaire de morale pour les ouvriers.

En cette même année (1868), il obtenait une mention au concours d'éloquence de l'Académie Française pour un « *Éloge de Jean-Jacques Rousseau* », dont il exposait tout particulièrement l'influence sur l'établissement de la démocratie en France et sur la réforme des méthodes d'éducation.

La carrière universitaire de M. Compayré devait se prolonger dix années encore ; mais il inclinait visiblement vers la vie militante, vers la vie politique, et malgré ses travaux professionnels et ses écrits philosophiques, il s'occupait de plus en plus de questions sociales et pratiques.

LES HOMMES D'AUJOURD'HUI

Professeur au lycée de Toulouse (1871-1874), docteur ès lettres (1873), professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Toulouse (1874-1880), il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 14 juillet 1880.

En 1874, il publia sa thèse française de doctorat « *la Philosophie de David Hume* », ouvrage de haute critique philosophique, qui fut couronné par l'Académie Française.

De 1874 à 1880, il professe à la Faculté des Lettres de Toulouse, choisissant de préférence pour sujet de cours des questions empruntées aux problèmes contemporains, notamment une *Étude du Darwinisme*, dont la *Revue politique et littéraire* a publié des extraits, la *Psychologie de l'Enfant*, les *Doctrines de l'Éducation*. Ces cours eurent un légitime retentissement, et attirèrent, outre les étudiants, un grand nombre d'auditeurs bénévoles. M. Compayré rencontra nécessairement pour adversaires ceux qui voient dans toute science une ennemie, dans tout progrès un danger ; mais l'éclat de sa parole, le libéralisme de ses idées, l'exactitude de ses doctrines eurent bientôt raison de ces attaques passionnées. La popularité du jeune professeur s'en accrut d'autant et la cause républicaine dont il était le partisan déclaré en profita largement autour de lui.

Les ouvrages qu'il publia, pendant cette période, sont nombreux.

La philosophie anglaise, sans doute à raison de son caractère expérimental et pratique, semble l'avoir particulièrement séduit. Ce goût s'était révélé déjà par le choix du sujet de sa thèse de doctorat ; il se manifesta ensuite par diverses traductions d'auteurs anglais.

1° *La Logique déductive et inductive*, de Bain, avec une préface importante (1875, — 2° édition 1881).

2° L'ouvrage de Huxley, intitulé : *Hume, sa vie, sa philosophie* (1880).

3° Les *Pensées sur l'Éducation*, de Locke, dans la *Bibliothèque Pédagogique* de Hachette, accompagnés d'un commentaire perpétuel (1882).

Le titre littéraire le plus considérable de M. Compayré est sans contredit l'ouvrage intitulé : *Histoire des doctrines de l'Éducation en France depuis le seizième siècle* (2 vol.), publié en 1879, aujourd'hui parvenu à la quatrième édition (1883). Cet ouvrage, sous forme de mémoire, avait obtenu le *Prix Bordin* à l'Académie des sciences morales et politiques en 1877. Sous sa forme définitive, il obtint encore un *Prix Montyon* à l'Académie Française, en 1878. On prépare actuellement une traduction allemande de cet ouvrage, dont un grand nombre de chapitres ont été traduits dans les Revues pédagogiques de l'Angleterre et de l'Amérique.

Ajoutons à tous ces titres sa collaboration à la *Revue Philosophique*, au *Dictionnaire de pédagogie*, etc... et l'on comprendra qu'en 1881, M. le ministre de l'Instruction publique l'ait appelé à Paris pour coopérer à la fondation de l'École Normale supérieure des Institutrices, de Fontenay-aux-Roses. Il organisa avec succès dans cette École un cours d'Éducation.

La même année (1881), il participait à l'organisation des *Cours Préparatoires* établis à Sèvres en vue de préparer les jeunes instituteurs à l'enseignement des Écoles Normales.

M. Compayré est entré dans la vie politique en 1881, aux élections du mois d'août, comme député de l'arrondissement de Lavaur (Tarn). Il fut élu contre le député sortant, M. Daguihon-Pujol, bonapartiste et clérical, par 7014 voix contre 6234.

Depuis longtemps déjà, M. Compayré avait affirmé sa foi républicaine. Il avait collaboré à divers journaux politiques, notamment à *l'Indépendant des Basses-Pyrénées* ; depuis 1870 il a participé à la rédaction du *Progrès libéral de Toulouse*, du *Temps*, de la *Gironde*, défendant au jour le jour, d'une plume vive et alerte, cette politique du bon sens, qu'on a appelée la politique des résultats, politique sérieuse et positive, la seule qui convienne à une démocratie intelligente et maîtresse d'elle-même. Cette politique ne sacrifie rien à la chimère, s'inspire de l'observation scientifique des hommes et des choses, divise et classe les questions pour les mieux résoudre à leur heure et dans leur ordre, ne précipite rien pour ne rien compromettre, s'attache aux réformes possibles, sans jamais cesser d'être en éveil du côté des progrès raisonnables. Telle est la politique à laquelle s'est toujours associé M. Compayré, à la fois prudente et ferme, réellement nationale, mettant la France au-dessus de tout, politique dont M. Gambetta était, avec la génération qui grandissait autour de lui, le représentant le plus illustre, et à laquelle nous devons l'établissement définitif du régime républicain dans notre pays.

LES HOMMES D'AUJOURD'HUI

Aussi, dès son entrée à la Chambre, M. Compayré se fit inscrire au groupe de l'*Union Républicaine*.

Il a fait partie, jusqu'à ce jour, de commissions importantes, notamment de celle du *Concordat*, où il a soutenu la politique de ceux qui veulent maintenir les rapports de l'Église et de l'État par une application rigoureuse des obligations consenties de part et d'autre.

Rapporteur de la *Loi sur l'Enseignement secondaire libre*, il a obtenu de la Chambre, malgré l'opposition de la droite, de l'extrême-gauche et du centre gauche, un vote conforme à toutes les dispositions de cette loi qu'il a vigoureusement soutenues à la tribune.

Il a été nommé *secrétaire de l'Union Républicaine*, dans le bureau élu en mai 1883.

Depuis quelques mois, M. Compayré jouit d'une popularité singulière : il est devenu l'objet privilégié des attaques du parti clérical. M. Compayré ne saurait d'ailleurs se plaindre de ces attaques, si violentes et si injustes qu'elles soient. Il en est des idées comme des clous, a-t-on dit : plus on frappe dessus, plus on les enfonce.

Voici les faits. Dès 1880, comme s'il eût tenu à donner par avance le modèle d'un enseignement dont la loi de 1882 devait faire une matière obligatoire, M. Compayré publiait pour les écoles primaires un *Manuel d'instruction civique et morale*, divisé en deux cours, le cours élémentaire, et le cours moyen et supérieur. Ce livre eut un succès énorme : jusqu'à ce jour, 300.000 exemplaires du premier cours ont été vendus, près de 500.000 exemplaires du second.

Dans le courant de l'année dernière (1882), M. Compayré faisait suivre cette publication d'un livre de *Lectures civiques et morales*, qu'il composa en collaboration avec un de ses plus intimes amis, M. A. Delplan, lequel s'était déjà mis lui-même au service de l'instruction populaire en publiant deux volumes fort estimés dans nos écoles, *la Révolution Française* et *la Patrie et les Patriotes*.

Enfin, au début de 1883, M. Compayré poursuivait sa tâche patriotique en publiant un *Cours d'instruction civique* pour les écoles normales.

Tout à coup, au mois de janvier dernier, le Manuel de M. Compayré fut frappé d'interdit par la Congrégation de l'Index, sans que cette Congrégation fit connaître, et pour cause, les motifs de cette interdiction. « Ceux, disait Mirabeau, qui ne veulent pas que le peuple s'instruise, se font sans doute un patrimoine de son ignorance. » Quoiqu'il en soit, le parti clérical s'évertue depuis lors, par tous les moyens possibles, à faire triompher en France l'arrêt venu de la Cour de Rome.

Personne n'ignore à quel degré d'acharnement la lutte est arrivée aujourd'hui. Et pourtant, s'il est vrai que ce Manuel a pour but de former des hommes honnêtes et de bons citoyens, que peut-on lui reprocher? La morale qui s'y trouve développée est irréprochable; qu'il s'agisse de la morale individuelle ou de la morale sociale, le devoir en est la base. Le civisme qu'on y enseigne est fondé sur l'amour de la patrie et le respect des lois qui la gouvernent.

On ne saurait davantage souscrire au reproche d'irrégion qu'on lui adresse : la neutralité de l'école est aujourd'hui proclamée, reconnue. Le Manuel en question n'avait pas à toucher aux matières religieuses, pas plus pour les défendre que pour les attaquer.

Non, comme l'a fort bien dit M. Jules Ferry, soit au Congrès des instituteurs, soit au Sénat, le but que poursuit le parti clérical n'est pas un but religieux, c'est un but politique. M. Compayré, l'histoire à la main, a rappelé les misères de l'ancien régime, sans passion, avec sincérité, de façon à bien faire ressortir les avantages du régime nouveau inauguré par la Révolution. Là est le grand crime de M. Compayré : ce que le parti clérical vise en lui, ce n'est ni le philosophe, ni le moraliste, c'est le républicain. Mais la raison, a dit Voltaire, finit toujours par avoir raison : le bon sens du peuple saura bien discerner ses véritables intérêts et ses véritables défenseurs.

M. Compayré occupe une place distinguée parmi les hommes d'aujourd'hui : son caractère, son talent, la sympathie qu'il éveille autour de lui, son dévouement à la cause républicaine lui en assureront une non moins importante parmi les hommes de demain.

PIERRE ET PAUL.

Intérêt du document

- La caricature d'Henri Demare
- La biographie partielle de Gabriel Compayré (mort en 1913) mais détaillée sur la période 1843-1883
- Le point de vue partisan du journal qui affirme son soutien aux réformes républicaines

Contexte

La III^e République est instaurée en 1870, mais comment assurer sa pérennité ? En formant de jeunes citoyens éclairés, à l'écart des dogmes de l'Église. C'est là la préoccupation des républicains qui mettent en œuvre la réforme de l'école. Ils votent les 16 juin 1881 et 28 mars 1882 les lois sur l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque porté par le ministre de l'Instruction publique, Jules Ferry. L'Église condamne avec force cette réforme qui tente de limiter son influence. Par ailleurs, tous les citoyens ne sont pas prêts à l'accepter.

Les manuels scolaires qui visent à substituer une morale républicaine à l'enseignement religieux vont cristalliser la foudre des opposants. Le contexte tarnais est assez significatif des débats qui agitent alors la société.

Dans le Tarn, l'ouvrage de Gabriel Compayré, « *Les éléments d'éducation civique et morale* » est particulièrement visé car l'auteur est connu dans le département : il est originaire d'Albi et élu député à Lavaur en 1881.

À la rentrée scolaire de 1882, les incidents se multiplient dans diverses communes du département. Le 15 décembre 1882, la commission scolaire de Lavaur, dont deux prêtres font partie, se réunit pour un cas de non-respect de l'obligation scolaire, mais en fait, la commission fait le procès du manuel Compayré qu'elle condamne. Ce même jour, celui-ci est également condamné par la Congrégation de l'Index. Cette congrégation, instituée à Rome au XVI^e siècle, était chargée jusqu'en 1961 d'examiner les livres et de signaler dans l'Index des livres interdits ceux dont elle défendait la lecture, les jugeant immoraux ou contraires à la foi.

Les tensions s'accroissent dans le département.

Le préfet du Tarn, Léon Bourgeois, foncièrement républicain, réprime dès janvier 1883 les offensives cléricales : il suspend le traitement de cinq prêtres qui avaient publiquement combattu le manuel de Compayré et il révoque le maire de Lavaur engagé dans la commission scolaire.

Parallèlement, l'archevêque d'Albi, monseigneur Ramadié, qui avait au départ une position plutôt modérée, va devenir l'archevêque de France le plus engagé dans la querelle des manuels. Il cautionne la position des prêtres. Dans sa lettre pastorale du 24 février 1883 sur l'application de la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement laïque, il reprend les préconisations canoniques en matière de livres condamnés, à savoir : le refus de sacrements aux instituteurs et aux pères de famille qui ne retireraient pas leurs enfants de l'école, et le refus d'admettre à la première communion ou confirmation les enfants utilisant ces manuels en classe.

L'événement a un retentissement national, la presse républicaine crie au scandale.

Automne 1883, l'apaisement gagne l'ensemble du pays. Dans le Tarn, trente-sept prêtres retrouvent leur traitement, sur les cinquante qui avaient été sanctionnés. Au niveau national, Jules Ferry, avant son départ du ministère de l'Instruction publique, précise dans sa lettre du 17 novembre 1883 ce qu'il a toujours pensé : l'école laïque doit ménager les susceptibilités religieuses :

« Vous n'avez à enseigner, à proprement parler, rien de nouveau, rien qui ne vous soit familier comme à tous les honnêtes gens [...]. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire ; sinon, parlez hardiment ».

« Parlez hardiment » écrit Jules Ferry, l'enseignement de la morale appartient à l'école non par "défaut", parce que les familles seraient défailtantes, mais parce que c'est son rôle éminent et un honneur pour les enseignants : « L'instruction religieuse appartient à la famille et à l'Église, l'instruction morale à l'École [...] ».

Le document

La caricature

La caricature d'Henri Demare (1846-1887) met en scène Gabriel Compayré. Il tient dans ses mains la corne d'abondance de l'instruction laïque permettant à chacun, quel que soit son âge, son sexe, sa profession ou son rang social, d'obtenir son manuel.

Femme, enfant, hommes bourgeois, militaires ou ouvriers, tous sont représentés à l'arrière-plan de la caricature. Un homme accourt avec entrain chercher un manuel de Compayré alors que les autres, regroupés devant l'entrée d'une bibliothèque populaire, sont déjà absorbés par la lecture du livre.

Pour G. Compayré, la bibliothèque populaire est un lieu de connaissance et d'émancipation. C'est là que son jeune héros, Georges, mis en situation dans les «*Éléments d'éducation civique et morale* », accède à *l'Esprit des lois* de Montesquieu, tant sur la forme que sur le fond :

« J'avais hier quelques heures de liberté ; j'en ai profité pour entrer dans une bibliothèque populaire et demander. J'y ai cherché les chapitres relatifs aux diverses formes de gouvernement, et je me suis convaincu plus encore que je ne l'étais de la supériorité du gouvernement républicain et démocratique sur tous les autres gouvernements. Mais j'ai compris aussi qu'il fallait pour maintenir la République beaucoup de vertu, comme dit Montesquieu, c'est-à-dire une grande inclination des citoyens à respecter les lois, à aimer la patrie, à assurer le bien général, à s'incliner devant les autorités établies, à ne rien faire qui puisse gêner la liberté des autres ».

L'article

L'introduction et la conclusion de l'article ne laissent aucun doute sur le positionnement politique du journal, il est tout acquis à la cause républicaine :

« *Qui a l'école, tient la victoire*, dit un proverbe allemand, sur lequel nous ne saurions trop réfléchir. Multiplier les écoles, c'est en effet multiplier le nombre des hommes honnêtes et des bons citoyens,

sérieusement instruits de leurs devoirs comme de leurs droits ; c'est par conséquent augmenter les forces actives du pays et assurer son avenir dans les plus favorables conditions. M. Compayré figure au premier rang parmi les hommes qui consacrent actuellement en France leur intelligence et leur dévouement à la grande cause de l'instruction. »

(...)

« Monsieur Compayré jouit d'une popularité singulière : il est devenu l'objet privilégié des attaques du parti clérical. M. Compayré ne saurait d'ailleurs se plaindre de ses attaques, si violentes et si injustes qu'elles soient. Il en est des idées comme des clous, a-t-on dit : plus on frappe dessus, plus on les enfonce.

Voilà les faits. Dès 1880, comme s'il eût tenu à donner par avance le modèle d'un enseignement dont la loi de 1882 devait faire une matière obligatoire, M. Compayré publiait pour les écoles primaires un *Manuel d'instruction civique et morale*, divisé en deux cours, le cours élémentaire et le cours moyen et supérieur. Ce livre eut un succès énorme.

(...)

« Tout à coup, au mois de janvier dernier, le Manuel de M. Compayré fut frappé d'interdit par la Congrégation de l'Index, sans que cette Congrégation fût connaître, et pour cause, les motifs de cette interdiction. « Ceux, disait Mirabeau, qui ne veulent pas que le peuple s'instruise, se font sans doute un patrimoine de son ignorance. » Quoi qu'il en soit, le parti clérical s'évertue depuis lors, par tous les moyens possibles, à faire triompher en France l'arrêt venu de la cour de Rome. Personne n'ignore à quel degré d'acharnement la lutte est arrivée aujourd'hui. Et pourtant, s'il est vrai que ce Manuel a pour but de former des hommes honnêtes et de bons citoyens, que peut-on lui reprocher ? La morale qui s'y trouve développée est irréprochable ; qu'il s'agisse de la morale individuelle ou de la morale sociale, le devoir en est la base. Le civisme qu'on y enseigne est fondé sur l'amour de la patrie et le respect des lois qui la gouvernent. On ne saurait davantage souscrire aux reproches d'irrégion qu'on lui adresse : la neutralité de l'école est aujourd'hui proclamée, reconnue. Le Manuel en question n'avait pas à toucher aux matières religieuses, pas plus pour les défendre que pour les attaquer.

Non, comme l'a fort bien dit M. Jules Ferry, soit au Congrès des instituteurs, soit au Sénat, le but que poursuit le parti clérical n'est pas un but religieux, c'est un but politique. M. Compayré, l'histoire à la main, a rappelé les misères de l'ancien régime, sans passion, avec sincérité, de façon à bien faire ressortir les avantages du régime nouveau inauguré par la Révolution. Là est le crime de M. Compayré : ce que le parti clérical vise en lui, ce n'est ni le philosophe, ni le moraliste, c'est le républicain. Mais la raison, a dit Voltaire, finit toujours par avoir raison : le bon sens du peuple saura bien discerner ses véritables intérêts et ses véritables défenseurs.

M. Compayré occupe une place distinguée parmi les hommes d'aujourd'hui : son caractère, son talent, la sympathie qu'il éveille autour de lui, son dévouement à la cause républicaine lui en assureront une non moins importante parmi les hommes de demain. »

Comme on peut le voir dans cet article, la querelle des manuels qui a agité l'opinion publique en France en 1882-1883, a érigé Gabriel Compayré, avec son *Manuel d'instruction civique et morale*, au rang de héros de la République. Sa contribution à la laïcisation des enseignements et à une meilleure connaissance des institutions républicaines a incontestablement participé à servir le dessein politique des républicains.

« On peut être sûr que, dans un quart de siècle, les conséquences de cette grande réforme [loi sur l'enseignement laïque] se feront sentir ; la lumière et la vérité, peu à peu, pénétreront partout, jusqu'aux couches les plus profondes de la société », était-il écrit dans le journal républicain *Le Réveil du Tarn* le 26 mars 1882.

Presqu'un quart de siècle plus tard, le 9 décembre 1905, la loi sur la séparation des Églises et de l'État était votée...

Sources complémentaires

Compayré (Gabriel), *Éléments d'éducation civique et morale*, Paris, P. Garcet, Nisius et Cie, 1881 (AD81, A 2573)

Compayré (Gabriel), *Éléments d'instruction morale et civique*, Paris, Paul Delaplane, 1883 (AD81, BIB C 2769)

Examen critique du livre de M. Gabriel Compayré, 1883 (AD81, Bib C 417-18)

Réponse à l'Examen critique de M. Gabriel Compayré, extrait de *L'Union républicaine du Tarn*, 1883 (AD81, Bib 417-19)

Ressources complémentaires

[Écouter des extraits lus du portrait de Gabriel Compayré publié dans « Les hommes d'aujourd'hui ».](#)

Références bibliographiques

Faury (Jean), *Cléricalisme et anticléricalisme dans le Tarn (1848-1900)*, Toulouse, Université Toulouse – Le Mirail, 1980.

Sandras (Agnès), *Caricatures et bibliothèques populaires* : <https://bai.hypotheses.org/959>